

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – VEHICULE COMMERCIAL DE
TYPE CARAVANE SITUE ESPLANADE DU PORT DE DINARD
« Bar – Petite restauration – Panier pique-nique »

1 – Objet de l’avis d’appel à concurrence :

La Commune de Dinard lance le présent avis d’appel à la concurrence afin de sélectionner la candidature la mieux appropriée pour l’exploitation d’une occupation temporaire du domaine public par un véhicule commercial de type caravane sur l’esplanade du port pour les activités suivantes : « **Bar – Petite restauration – Panier pique-nique** » (vente à consommer sur place et à emporter) à l’exclusion de tout autre.

2 – Désignation et modalités d’occupation du domaine public :

Désignation	Superficie	Condition spécifique	Redevance
Esplanade du port	10 m ²	Installation d’un véhicule commercial et éventuelle remorque, de type caravane (installation n’excédant pas : 750kg)	2 900 € (avec électricité incluse) + 1% du chiffre d’affaire
	27 m ²	Installation du mobilier	

3 – Mission :

- Gérer l’établissement et en assurer la rentabilité.

4 – Conditions :

- L’occupation prendra effet pour 3 saisons à compter de celle de 2022
- Redevance de 2 900 € + 1% du chiffre d’affaires à régler le 15 décembre de l’année en cours au régisseur des droits de place ;
- Périodes et horaires d’ouverture, (à l’exception de fortes intempéries), l’occupant s’engage à ouvrir au moins :
 - ✓ Les week-ends du 9 avril au 30 juin,
 - ✓ Tous les jours de 9h00 à 20h00 du 1er juin au 31 août
 - ✓ Les week-ends du 1^{er} septembre au 6 novembre de 10h à 19h30

L’occupant s’engage à respecter la réglementation en vigueur relative aux horaires de fermeture applicables sur le territoire de la Commune.

- Exploitation à titre d’activité principale et personnelle.
- Véhicule commercial n’excédant pas 750 kg.
- Prévision de réserves d’eau potable et d’eaux usées. (Aucun raccordement n’est possible à ce jour. Un point d’eau sera installé à proximité et un endroit pour évacuer la réserve d’eaux usées également).
- Coffret électrique inclus dans la redevance à proximité (Puissance électrique 16A en triphasé + neutre) sinon prévoir un groupe électrogène
- A être titulaire au minimum d’une licence III et d’une petite licence restauration

5 – Critères de choix :

- Qualité du projet proposé (type de véhicule commercial et éventuelle remorque, carte et prix proposés)
- Utilisation de produits locaux et objectif « zéro déchet »
- Expérience et compétences dans le domaine, ainsi qu’au niveau des normes en matière d’hygiène et sécurité,
- Périodes et horaires d’ouverture proposés
- Moyens de paiement proposés (notamment TPE...)

6 – Composition du dossier :

- projets d’aménagement : organisation de l’activité sur l’emprise, s’intégrant harmonieusement dans l’environnement (schéma avec dimensions), présentation du matériel annexe en conformité avec la charte des terrasses (tables, chaises, mange debout...) et en concertation avec l’autorité territoriale.
- Modalités de fonctionnement (carte/tarifs, prestations, horaires et périodes d’ouverture)
- extrait K bis éventuellement
- tous justificatifs notamment expérience professionnelle dans un domaine similaire

7 – Date limite de réception de demandes : 24 février 2022 à 12h00

8 – Adresse de transmission des dossiers de candidature :

Commune de Dinard – Commerce - 47, bd Féart – BP 90136 – 35801 DINARD Cedex – www.ville-dinard.fr

Personne référente : Audrey GILBERT (07.63.93.85.03) – commerce@ville-dinard.fr